

L'an deux mil vingt-quatre le 25 mars à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur CRAMER Michel, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames DELILLE Laëtitia, FESSARD Séverine et LEFRANÇOIS Dominique.  
Messieurs CRAMER Michel, DUVAL Cédric, LEGRAND Lucien et MOREL Teddy.

**Etaient absents excusés** : Monsieur PLICHET Guillaume.  
Madame DUBOC Catherine.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer, et membre auxiliaire Madame CARRÉ Elise Secrétaire de Mairie.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Proposition est faite de désigner Monsieur MOREL Teddy pour assurer ces fonctions.

#### Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que Monsieur DUVAL Cédric arrivera vers 20 h. Monsieur le Maire propose, en conséquence, la modification suivante de l'ordre du jour : Commencer le Conseil à partir du point 6 : Présentation de l'avancement de travaux afin que Monsieur DUVAL soit présent pour le vote du budget.

#### Présentation de l'avancement des travaux :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'en plus de nos chantiers en cours, identifiés en investissement, nous avons de petits travaux d'entretien, pris en compte au budget 2024, qui devront être effectués cette année.

La liste est la suivante :

#### **Travaux prévus en fonctionnement :**

##### **Espaces verts : (Devis TTC)**

- Abattage gros marronnier parking église : Devis : **Sylvain Chapron 480 € (Devis signé. Chantier effectué).**
- Taille arbre logement communal : Devis : **Sylvain Chapron 180 € (Devis signé. Chantier effectué).**
- Taille chêne entrée du lotissement : Devis : **Sylvain Chapron 120 €. (Devis signé. Chantier effectué).**
- Taille des arbres du haricot en entrée Commune coté direction Radepont : Devis mieux disant : **Sylvain Chapron 1 200 €. (Devis signé).**
- Déplacement Cerisier à fleurs parking mairie et replantation parking Kratz : Devis : **Sylvain Chapron 120 €.**
- Taille arbre dans candélabre à côté de l'entrée de M et Mme Delaporte : Devis : **Sylvain Chapron 240 €.**

##### **Eclairage public**

- Diminution éclairage en nuit 48 drivers à modifier : Devis **Blondel électricité : 1 435.20 €** Devis à actualiser avec **Team réseau.**

##### **Voirie**

- Rue de l'Andelle : réparation poteaux en bois : Devis Legendre environnement : **3 427.20 €** Travaux à analyser.
- RD 321 : Réparation poteaux d'intersection : Devis Legendre environnement : **2 940.00 € (Devis signé).**

##### **Couverture Mairie**

- Réparation : **Devis AMT Couverture : 450.90 € (Devis signé).**

##### **Eglise**

- Gouttières : Devis à demander.
- Fuite dans toiture : Devis à demander.

##### **Porte de la cantine**

- Changer la serrure.

##### **Portail école**

- Visiophone avec gâche électrique.

##### **Logement communal**

- Fuite d'eau : Devis mieux disant : SARANT SERVICES : **1 585,00 € (Devis signé).**

##### **Mur clôture école**

- Peinture : Devis à demander

##### **Mur clôture jardin Mairie**

- Réfection : Devis en attente.
- Peinture (mur et grille) : Devis en attente.

##### **Mur enceinte jardin Mairie**

- Réfection couverture : Devis à demander.

## Travaux prévus en investissement

### Cours de l'école

- OP 251 Réfection cours de l'école: Devis **Eure TP : 22605.12 €.**

### Eglise

- Electricité **OP228 : Devis : 4 000 €.** A actualiser.

## Chantiers en cours

### **Salle d'Activités Communale : OP249 (+ 1 500 € pour les travaux supplémentaires)**

- Hotte Installée, électrovanne installée, déplacement de l'arrivée de gaz et changement du robinet réalisés.
  - Il reste à assurer le branchement électrique.et à habiller le dessus de la hotte.
- Installation barre anti panique porte extérieure cuisine
  - Attente devis SETIN
- VMC : attente devis.
- Local des associations : Création d'une cloison pour local réservé au Comité des fêtes : attente devis
- Divers pour clore le chantier: serrures, poignées, plaques de protection, portes manteaux, téléphone, onduleur, déflecteurs prises d'air sur les baies vitrées.

### **Place Lucien Nicolas : OP232 et RD321 : OP192**

Une réunion a eu lieu vendredi 15 mars afin de faire un point définitif sur les malfaçons et le solde du chantier. Normalement le chantier devrait être livré le 02 avril 2024.

La liste existante a été parcourue sur place. Quelques défauts supplémentaires ont été ajoutés à cette liste.

## Transfert du pouvoir de publicité

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la Communauté De Communes Lyons Andelle demande de prendre position, par un arrêté, sur le transfert du pouvoir de police en matière de publicité. Après discussion au sein de la CDCLA, monsieur le Maire averti le conseil Municipal de son refus du transfert comme suit :

- Le Maire de la commune de Douville sur Andelle, M. Michel CRAMER, s'oppose au transfert du pouvoir de police de la publicité à M. Jean-Luc ROMET, Président de la Communauté de communes Lyons Andelle.

## 2024-02/1 : Modification de la présentation de la délibération de l'augmentation de la cantine

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 6 novembre 2023 a été votée une augmentation de la 3<sup>ème</sup> tranche de 3.65 € à 3.80 € sans augmenter les 2 premières tranches. La délibération a été formulée en ce sens mais n'évoque que la 3<sup>ème</sup> tranche. L'Agence du Service Public de Bordeaux Aquitaine demande de préciser les tarifs des 3 tranches, dans cette délibération, même si les 2 premières ne changent pas.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 6 voix,**

- ☛ **De garder le tarif de la cantine de la 1<sup>ère</sup> tranche à 0,80 €.**
- ☛ **De garder le tarif de la cantine de la 2<sup>ème</sup> tranche à 1,00 €.**
- ☛ **D'augmenter le tarif de la cantine de la 3<sup>ème</sup> tranche à 3,80 €.**
- ☛ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

## Présentation du rapport financier et fiscal du SGC des Andelys

Monsieur le Maire effectue une présentation simplifiée, au Conseil Municipal, de l'analyse financière envoyée par la DGFIP.

Globalement cette analyse financière représente bien, sous l'aspect économique, l'activité de ces 5 dernières années.

Il y apparaît clairement notre déficit de 2021 liée à la brusque augmentation de l'énergie et des matières premières, puis du redressement en 2022 lié à notre rigueur budgétaire.

Ce constat est illustré (page suivante) dans la présentation de notre capacité d'autofinancement qui est redressée. Cependant, il est nécessaire de rester vigilant car les dépenses de fonctionnement sont difficiles à maintenir.

En investissement les dépenses sont élevées. Elles reflètent la concrétisation de nos projets. Elles ont fortement diminué notre capacité d'investissement. Notre taux d'endettement est pour le moment élevé. Nous avons donc décidé de réaliser une « pause » afin de retrouver plus de capacité financière. La situation sera améliorée en 2025 par la fin du remboursement de 2 emprunts. Notre remboursement sera divisé par 2,5. Notre capacité d'autofinancement nette s'en trouvera largement améliorée.

La valeur des bases communales par rapport à celle de la région montre bien que notre commune est une commune défavorisée. La base, ramenée par habitant, est plus faible qu'au niveau départemental. Notre taux d'imposition est relativement élevé vis-à-vis de celui du département. Nous avons, de fait, peu de marge de pression fiscale.

Arrivée de monsieur DUVAL Cédric à 20 Heures.

24-02

SÉANCE DU 25 MARS 2024

370

2024-02/2 : Vote des taux communaux

Monsieur le Maire précise que ce budget très rigoureux a pour objectif de maîtriser les dépenses afin de minimiser les conséquences de toutes les augmentations générales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts communaux encore cette année pour les raisons suivantes :

- Le budget présenté est « serré » mais réalisable sans augmentation.
- Nos taux pratiqués par la Commune sont déjà élevés vis-à-vis de la strate départementale alors que nos bases sont plus faibles.
- L'inflation actuelle grève déjà le budget des ménages.

Des échanges s'engagent, puis monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 7 voix de ne pas augmenter le taux d'imposition en 2023, et de garder les taux d'imposition suivants :**

- Taxe Foncière : 38,59 %
- Taxe Foncière non bâtie : 47,22 %
- Taxe d'habitation : 18,89 %

• **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier**

2024-02/3 : Vote des subventions aux associations.

Monsieur le Maire précise que cette année nous disposons d'une enveloppe de 2 500 €. Puis monsieur le maire donne la parole à Mme Laetitia DELILLE qui a préparé le dossier des propositions de subventions.

	2023	2024	2024	2024
Nom de l'Association	Montant votés	Objet	Montants proposés	Montant votés
Fondation Brigitte BARDOT	120 €	Interventions + courrier	120 €	120 €
Vie et espoir (pathologie leucémie aide aux familles)	80 €	courrier/ budget reçu	80 €	80 €
La croix Rouge Etrépagny	50 €	pas de bilan	50 €	50 €
Comité des Fêtes	550 €	pas de bilan	600 €	600 €
FJEP Douville	600 €	pas de bilan	670 €	600 €
RASED vallée de l'Andelle	100 €	courrier/ budget reçu	100 €	100 €
Andell'handicap	90 €	courrier/ budget reçu	90 €	90 €
Les restaurants du cœur	300 €	courrier	280 €	300 €
Association Charline (pathologie enfants cardiaque)	0 €	courrier	0 €	0 €
RAS Romilly sur Andelle (multisport)	60 €	courrier 4 Douvillais dem 80 Euros	60 €	60 €
Source Andelle	50 €	courrier	50 €	50 €
La maison familiale rurale MFR	50 €	1 Douvillais pas de demande	50 €	50 €
Coopérative Pont st Pierre	150 €	pas de courrier	200 €	200 €
ANDELLE Natation	0 €	courrier		
Ecole Douville sur Andelle	70 €	courrier	50 €	150 €
Société Nationale Protectrice des Animaux	50 €	Rouen pas de courrier	50 €	50 €
Association studio sport	50 €		0 €	0 €
CFAIE Val de Reuil	50 €		0 €	0 €
Total :	2400 €		2 400 €	2 500 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de 7 voix :**

- **De voter pour la liste et les sommes ainsi définies,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier**

2024-02/4 : Vote du budget.

Monsieur le Maire précise, à nouveau, au Conseil Municipal que le budget présenté est serré mais réalisable. Il sera nécessaire de limiter au mieux les dépenses de fonctionnement tout au long de l'année.

### Présentation du budget partie investissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget, partie investissement, présenté correspond à notre décision de réaliser une « pause en investissement » nécessaire à la santé financière de la Commune.

Nous n'avons pas de dépenses imprévues qui n'existent plus avec la nomenclature M57.

24-02

SÉANCE DU 25 MARS 2024

371

SECTION INVESTISSEMENT			
LIBELE	Budget précédent	CA 2023	Situation
OP 186 Extincteur	250,00 €	372,00 €	
OP 188 Aménagement Ravine	2 000,00 €	0,00 €	à reconduire
OP 192 Trottoirs 3ème tranche	RAR: 178 389,43€	120 258,13 €	<b>RAR</b>
OP219 Etudes et Architecte pour Salle d'activités communale	820 € + RAR: 867,52 €	1 806,00 €	Terminée
OP 225 Aménagement Monument aux morts	0,00 €	0,00 €	à reconduire
OP 228 réfection électricité église	<b>4000 - DM2</b>	0,00 €	à reconduire
OP 232 Place Lucien Nicolas	RAR: 180 154,41 €	137 509,42 €	<b>RAR</b>
OP 233 Aménagement PMR Mairie.	51 391,20 €	27 617,75 €	<b>RAR</b>
OP 240 Etude 2 RD321, Trottoirs et Place	RAR: 7704,66 €	9 213,46 €	<b>RAR</b>
OP 241 Etudes aménagement ravine	1 500,00 €	0,00 €	à reconduire
OP 231 Enfouissement réseaux SIEGE rue henri KRATZ	<b>0,00 €</b>		<b>en 2025</b>
Accès PMR cimetière	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>en 2025</b>
OP249 Rénovation tranche 2 des annexes SAC.			<b>Nouvelle</b>
OP250 LED Impasse 4 tours, grande aulnaie et rue de fontaine Guerard			<b>Nouvelle</b>
OP 251 Réfection cours de l'école			<b>Nouvelle</b>
OP252 PC école et mairie			<b>Nouvelle</b>
Total dépenses OP		340 396,60 €	
RAR			
040 Amortissement (dépense)			
Emprunt (cap) fin 2024 Taux:1,08% 97 925,90 €	12 994,72 €	12 994,72 €	à reconduire
Emprunt (cap) fin 2024 Taux: 0,43% 80 000 €	10 107,53 €	10 099,41 €	à reconduire
Emprunt (cap) fin 2041 Taux: 1,03% 300 000 €	13 720,00 €	13 720,00 €	à reconduire
165 Dépôts cautionnements	440,00 €	480,00 €	à reconduire
168751 Dette envers groupe de CL. Fin 2023	400,31 €	400,29 €	terminé
020 dépenses imprévues	0,00 €		
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>507 228,14 €</b>	<b>378 091,02 €</b>	
<b>RECETTE</b>			
<b>Recette Total</b>			
021 virement de la section d'exploitation	61 097,62 €	0,00 €	
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	219 731,53 €	219 731,53 €	
10226 Taxe Aménagement	1 168,00 €	357,93 €	
10222 FCTVA	2 476,99 €	2 476,99 €	
Dépôt de Cautionnement	0,00 €	510,00 €	
040 Amortissement (recette)	25 055,87 €	24 952,34 €	
OP 232 Place L. Nicolas amende de police	Calcul	0,00 €	
OP 188 DSIL Aménagement Ravine	Sub: 40% sur HT		
OP 192 RD321 Dep. Assainissement en traverse et amendes de police N°1 et 2	Calcul	0,00 €	<b>RAR</b>
OP 233 DETR Mairie	Sub: 40% sur HT	0,00 €	<b>RAR</b>
OP 225 DETR Monument	Sub: 40% sur HT		
OP 239 Défense incendie	Sub: 30% + 30% sur	0,00 €	<b>RAR</b>

	HT		
<b>OP249 Rénovation tranche 2 des annexes SAC: Aide CDCLA</b>			
R001		<b>90 358,95 €</b>	
RAR			
	20/03/2024	<b>383 222,04 €</b>	<b>Recettes invest</b>

24-02

SÉANCE DU 25 MARS 2024

372

**Présentation du budget partie fonctionnement :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le détail des articles du budget contenu dans l'annexe intitulée : Remarques sur la partie fonctionnement du budget 2024.

Puis Monsieur le maire présente pour le vote le budget, par chapitre, de la partie fonctionnement.

Chapitre	Libellé	budget 2023	Proposition 2024	CA 2023
011	Charges Générales	158 700,00 €	169 450,00 €	138 690,87 €
012	Charges de personnel et frais assim.	97 600,00 €	99 400,00 €	95 798,80 €
014	Atténuation de produits	28 577,00 €	28 577,00 €	28 576,95 €
65	autres charges de gestion	42 240,00 €	49 327,00 €	41 092,00 €
66	Charges financières	3 200,00 €	2 850,00 €	3 170,27 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	500,00 €	149,00 €
022	dépenses imprévues	7 299,27 €	8 188,12 €	0,00 €
68	Dotations, dépréciations	200,00 €	200,00 €	
<b>Total dépenses physiques</b>		<b>338 816,27 €</b>	<b>358 592,12 €</b>	<b>307 477,89 €</b>
<b>dépenses réelles envisagées</b>		331 517,00 €	350 304,00 €	
023	Virement à la section investissement	61 097,02 €	32 663,10 €	0,00 €
686	Op d'ordre de transfert	25 055,87 €	27 761,52 €	24 952,34 €
<b>Total dep. Fonctionnement</b>		<b>424 969,16 €</b>	<b>418 916,74 €</b>	<b>332 430,23 €</b>
042	Amortissement subv.		4 110,12 €	
13	Atténuation de charges	10 000,00 €	10 000,00 €	17 097,88 €
70	Vente de produits / Prestation de services	39 400,00 €	54 039,86 €	59 182,80 €
73	Impôt et taxes	120 000,00 €	138 500,00 €	154 295,00 €
74	Dotations, Subv. et Participations	141 515,50 €	114 447,74 €	127 156,00 €
744	FCTVA	3 384,50 €	552,26 €	3 384,50 €
75	Autres produits de gestion courante	33 400,00 €	19 000,00 €	17 813,45 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €	100,00 €	50,47 €
78	Dépréciations	200,00 €	100,00 €	0,00 €
Total Recettes		348 000,00 €	340 850,12 €	378 980,10 €
Résultat d'exploitation reportée		76 969,16 €	78 066,62 €	76 969,16 €
Recettes de fonctionnement cumulées		424 969,16 €	418 916,74 €	455 949,26 €

Monsieur le Maire rappelle que le vote se fait au Chapitre en fonctionnement et à l'opération en investissement. Monsieur le Maire précise que les dépenses imprévues qui comprennent l'équilibre du budget se feront au Ch. 65. Puis monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de voter le BP 2024.

Les comptes se déclinent comme suit :

FONCTIONNEMENT	équilibré en Dépenses et en Recettes pour	<b>418 916,74 €</b>
INVESTISSEMENT	équilibré en Dépenses et en Recettes pour	<b>225 693,60 €</b>
BUDGET GLOBAL	équilibré en Dépenses et en Recettes pour	<b>644 610,34 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de 7 voix :**

- **D'approuver et de voter le BP 2024,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

24-02

**SÉANCE DU 25 MARS 2024**

373

2024-02/5 : Nomenclature M57 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération du 2 juin 2022, adoptant la nomenclature M57 pour la commune de Douville sur Andelle, manque de précision. Il précise que l'article 3 « Conserver un vote par nature et par chapitre globalisé... » doit être modifié afin de correspondre aux votes de nos budgets jusqu'à ce jour. Il propose la délibération suivante : Avec l'adoption de la nomenclature M57 le budget continuera à être voté par chapitre, en fonctionnement et par Opération pour les travaux, en investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de 7 voix :**

- **De voter qu'avec l'adoption de la nomenclature M57 le budget continuera à être voté par chapitre, en fonctionnement et par Opération pour les travaux, en investissement.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Questions diverses :

Monsieur le Maire lit, au Conseil Municipal, le courrier d'une demande de dérogation d'une famille de Douville sur Andelle. Cette demande de dérogation est justifiée par le fait que la mère travaille à Paris dans une école du 12 ième arrondissement et dispose d'un logement de fonction dans cette école. Lors des échanges le Conseil Municipal confirme que par principe la Commune refuse les dérogations car celle-ci possède une école, un service de garderie et de cantine. Cependant le courrier ne donnant pas assez d'information, le Conseil Municipal demande plus de renseignements pour se prononcer.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H15.